



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Retraites : le retour des régressions ?**

Voilà le retour des annonces gouvernementales avec, en tête, les déclarations d'Emmanuel Macron sur la question des retraites. La crise sanitaire terminée ou pas, il anticipe pourtant sur les économies qu'il voudrait faire sur le dos des actifs et des retraités.

Ainsi, si sa réforme à points version 2020 paraît définitivement hors-jeu, la question de l'équilibre financier du système donc de nouvelles régressions réapparaît et le président de la République prépare le terrain pour les annonces qu'il envisage durant l'été.

Au menu, il pourrait être question d'augmenter la durée d'années de travail, notamment par une hausse de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein et le report de l'âge réel voire légal de départ en retraite à 64 ans.

Ainsi, l'accélération de la précédente réforme Touraine exigeant 43 années de cotisations en 2032 pourrait être faite par le gouvernement actuel à travers un simple ajout dans le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale) dès fin juillet et entériné fin octobre 2021.

Il est même question d'attaquer à nouveau spécifiquement aussi les régimes spéciaux.

Parallèlement, le patronat ouvre une négociation au pas de charge sur la retraite complémentaire des salariés du privé, avec l'ambition sans nul doute d'imposer de nouvelles régressions pour les retraités actuels comme pour les actifs.

Pourtant, le récent rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) atteste qu'un Français sur deux est parti en retraite avec des trimestres de décote !

Plus d'un Français sur deux n'est plus en emploi à 60 ans, soit au chômage ou en invalidité.

Les travailleurs se sont mobilisés, en 2019 et 2020, pour faire échec au projet de réforme systémique voulue par le président de la République. Très majoritairement, ils avaient compris que les seuls objectifs du passage aux points étaient d'accélérer les baisses de pensions, de faire disparaître les spécificités professionnelles et les acquis sociaux, rendant la retraite de plus en plus lointaine.

La CGT agit avec eux depuis des années pour la défense et l'amélioration du système de retraite par répartition et par annuité solidaire.

Ce dernier a démontré, malgré les attaques qu'il subit depuis 1993, sa solidité et sa fiabilité sur le long terme.

La CGT a porté, dans le débat public, de nombreuses propositions en ce sens, accompagnant celles-ci de mesures de financement crédibles visant à consolider et pérenniser notre protection sociale.

Propositions qu'elle va remettre au centre du débat public immédiatement.

Ces mesures doivent être assises sur la production des richesses des travailleurs et travailleuses et constituent un véritable choix de société.

Elles permettraient notamment de rétablir le droit au départ dès 60 ans et de généraliser de nouveaux droits à tous les salariés, notamment par des dispositifs de départ anticipé pour celles et ceux qui ont des métiers pénibles. Pour la CGT, les annonces gouvernementales démontrent, une nouvelle fois, le peu de cas qui est fait des exigences des citoyens majoritairement opposés au projet de régression sociale ; ce qui a été démontré par les mobilisations sociales professionnelles et interprofessionnelles massives l'an dernier.

L'urgence, en 2021, est bien de plus et mieux protéger la population et, pour cela, d'arrêter l'inflation des exonérations sociales qui affaiblissent la sécurité sociale et de refonder son financement à partir du salaire socialisé.

L'urgence est de conditionner les dispositifs d'aides aux entreprises, particulièrement celles qui continuent de verser des dividendes même en période de crise sanitaire. Il est indiscutable que les mesures tels le crédit impôt recherche ou la transformation du CICE en allègements de cotisations sont mises à l'index pour leur inefficacité.

Le président de la République entend, encore une fois, s'en prendre aux travailleurs et travailleuses de ce pays plutôt qu'à la finance et aux places boursières.

La CGT avec le monde du travail ne le laissera pas faire et prépare la mobilisation nécessaire pour s'opposer à de nouveaux mauvais coups et porter l'exigence d'un système de retraite solidaire par répartition avec de nouveaux droits.

Montreuil, le 30 juin 2021